

Agro-Bio Contrôle Inc.
8550, Émilien-Letarte,
Saint-Hyacinthe, (Quebec), J2R 0A3
Code client : 190511

RESULTAT DE L'ÉVALUATION DOCUMENTAIRE

Date d'émission: 05.06.2020
Date d'expiration: 02.05.2021

Madame/Monsieur,

ECOCERT CANADA a revu la formulation du produit listé en annexe afin de déterminer leur conformité aux normes biologiques canadiennes (CAN/CGSB-32.310-2015 et CAN/CGSB-32.311-2015).

ECOCERT CANADA a vérifié que tous les ingrédients figurent dans les sections applicables des *Listes des Substances Permises* (CAN/CGSB-32.311-2015) et sont conformes à toutes les restrictions concernant leur composition et méthode de production.

ECOCERT CANADA a également vérifié que les méthodes de production du produit ainsi que ses ingrédients sont conformes à l'article 1.4 et à l'article 6.4.4 de CAN/CGSB-32.310-2015.

Lorsque des restrictions d'utilisation sont inscrites aux listes, celles-ci sont indiquées dans le tableau en annexe.

Nous vous rappelons qu'il **n'est pas permis** de faire référence à ECOCERT CANADA sur les étiquettes et supports promotionnels de ces produits.

Ce document est valide jusqu'à sa date d'expiration. Une nouvelle évaluation est requise annuellement.

Bien à vous,



Jérôme BARIL
Chargé de certification

ANNEXE

Agro-Bio Contrôle Inc. (190511)
8550, Émilien-Letarte,
Saint-Hyacinthe, (Quebec), J2R 0A3

Date d'émission: 05.06.2020
Date d'expiration: 02.05.2021

Les formulations des produits suivants ont été examinées par ECOCERT CANADA et se sont révélées conformes à la norme biologique canadienne, tel que décrit à la page 1:

Nom du produit	Section applicable CAN-CGSB 32.311-2015	Résultat	Restrictions
BIOSAN 1510 MPS	7.3 Nettoyants, désinfectants et assainissant de grade alimentaire permis sans obligation d'intervention subséquente	Autorisé	Aucune restriction
Oxylis – Assainissant à base d'acide péracétique	7.3 Nettoyants, désinfectants et assainissant de grade alimentaire permis sans obligation d'intervention subséquente	Autorisé	Aucune restriction
Top Sil	5.2 Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	Autorisé	Aucune restriction

Cette annexe n'est pas valide sans la lettre d'évaluation l'accompagnant.

Les producteurs biologiques doivent confirmer avec leur certificateur avant d'utiliser des nouveaux intrants.